

Séance du conseil municipal du 30 octobre 2021 à 11h00.

Présents : tous les conseillers en exercice exceptés Mr VALETTE Cédric qui a donné pouvoir à M. SIGAUD Guilhem

M BERTRAND Christian excusé en début de séance, rejoint l'assemblée à 11 H 15

M CLUZEL Bastien a été nommé secrétaire

Ordre du jour :

- Ecole délibération unique choix de l'architecte sur le projet école
- Questions diverses

Avis sur l'enquête publique présentée par le Syndicat Mixte des Eaux du Levezou Ségala

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le dossier d'enquête publique relative :

- À la déclaration d'utilité publique pour l'établissement des périmètres de protection autour des prises d'eau du Vioulou et du lac de Bage situées respectivement sur les communes de Trémouilles et Pont de Salars
- L'enquête parcellaire en vue de la détermination des parcelles concernées par les périmètres de protection et l'institution de servitudes qui en découlent ;
- La demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau relative à la régularisation administrative des prises d'eau du Vioulou et du lac de Bage destinées à la consommation humaine.

Conformément à l'article 13 de l'arrêté d'ouverture d'enquête du 30 juillet 2021 (n°12-2021-07-30-00001) les conseils municipaux dont le territoire est affecté par le projet sont invités à donner leur avis sur le dossier.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 13 voix pour, donnent un avis favorable sur le dossier soumis à l'enquête.

Monsieur BERTRAND Christian rejoint l'assemblée

Marché de Maitrise d'œuvre - Création d'une nouvelle école à Ségur.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 4 mai 2021 a engagé un marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle école. La procédure retenue est une procédure restreinte avec remise de prestations. A l'issue de la première phase de recueil et de sélection des candidatures, 3 candidats, ont été admis à remettre une offre : Bédruce Architectes, Ceres Lacombe Architecture, Atelier Triade architecture.

Après une présentation détaillée des trois projets,

Après études des différents éléments techniques et architecturaux, les élus sont invités à faire le choix du cabinet d'architecture.

Après échanges et délibérations, le Conseil Municipal procède au vote :

Bedruce Architectes	= 6 voix
Ceres Lacombe Architecture	= 8 voix
Atelier Triade architecture	= 0 voix

Le projet présenté par Cères Lacombe Architecture par 8 voix pour est attributaire du marché maîtrise d'œuvre.

A la suite de cette décision, les courriers de notification sont adressés aux entreprises.